LE MOT D'OR DE LA FRANCOPHONIE 2026

(mardi 17 mars 2026 de 14h à 15h)

COUPE DU FRANÇAIS DES AFFAIRES (projet d'entreprise – créativité – maîtrise du vocabulaire des affaires)

Annonce du sujet à communiquer aux candidats lors de leur inscription

Les organisateurs vous remercient et vous félicitent d'affirmer, par votre participation, votre volonté d'entreprendre (4^e partie) marquée par votre créativité francophone (1^{re} et 4^e parties) et votre souci permanent d'une bonne maîtrise du français des affaires, condition de toute réussite professionnelle et de la compréhension des langues étrangères.

L'épreuve est individuelle. Elle comprend quatre parties indépendantes :

1^{re} partie du sujet : chercher des mots nouveaux pour des concepts nouveaux.

Le candidat doit proposer, dans chacun des cas suivants et en justifiant sa proposition, un mot, un sigle ou une expression pour désigner en français :

- a) <u>La pratique commerciale qui consiste à réduire la quantité de biens sans en diminuer le prix de vente</u>. Plutôt que de relever les prix, ce qui aurait pu faire baisser la demande de ces biens, les entreprises préfèrent baisser la quantité en maintenant le prix identique. Alors que la quantité de produit diminue, le prix du bien est stable. Seules les références à un élément stable (prix au kilogramme, ou au litre, par exemple) permettent de s'en rendre compte.
- b) <u>La pratique commerciale qui consiste à réduire, supprimer ou substituer un ingrédient par un autre moins cher et de moins bonne qualité</u>, sans baisser pour autant le prix du produit et sans plus d'information que le changement quasi imperceptible de la liste des ingrédients au dos du produit, augmentant ainsi leurs prix en catimini.
- c) <u>La pratique commerciale par laquelle une marque profite d'un contexte inflationniste pour augmenter artificiellement le prix de ses produits</u>, sans lien avec la hausse des coûts des matières premières, ou de manière disproportionnée, de manière à augmenter ses marges et ses profits.

2^e partie du sujet : trouver les mots et expressions.

Le candidat doit trouver les mots et les expressions de la langue des affaires dont les définitions lui sont fournies.

3^e partie du sujet : proposer des équivalents français.

Le candidat doit remplacer dans un texte des mots étrangers ou relevant du franglais des affaires par des équivalents français.

- **4º** partie du sujet : savoir entreprendre en français : le candidat doit présenter, en une vingtaine de lignes, un projet réaliste de création d'une **jeune pousse** (son propre projet ou un projet qui a été réalisé et auquel il aurait aimé participer). Après l'épreuve écrite, les auteurs des trois meilleures copies participent à une audition de 4 à 6 minutes afin d'évaluer leur éloquence dans la présentation de leur projet avec les termes recommandés du français des affaires : le plus brillant d'entre eux participera à la cérémonie finale de mars 2027, lors du séjour d'études à Paris, où ses **qualités d'éloquence** s'exprimeront à nouveau.
- N.B. Les annales des sujets des années précédentes peuvent être consultées sur le site historique et pédagogique de l'APFA sur la Toile (http://www.apfa.asso.fr/motdor/sujets/sujets.htm). Les lexiques (https://www.apfa.asso.fr/) donnent par ailleurs les équivalents français de près de 8000 anglicismes et près de 4000 définitions (la plupart officielles) de termes relevant du français des affaires.